



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél/fax 01 48 53 31 45 – voide@aliceadsl.fr

Orly, le 3 Février 2009

AULNAY SANTE
73 bis, rue du Gros Peuplier
93600 AULNAY SOUS BOIS

Madame la Présidente,

Nous avons bien pris note de la lettre que vous avez envoyée le 19 Janvier 2009 à Monsieur le Ministre de l'Ecologie, et dont vous nous avez remis la copie lors de la rencontre-débat du 23 Janvier à Aulnay.

En ce qui concerne le confinement du futur chantier de désamiantage-démolition-dépollution, comme vous l'avez constaté, cette question est désormais résolue. La construction d'une enveloppe étanche à l'air et à l'eau autour des bâtiments est prévue par la SEM PACT, maître d'œuvre auquel a été confiée cette mission lors du vote unanime du Conseil Municipal du 18 Décembre 2008 auquel vous-même participiez.

C'est une grande victoire obtenue de haute lutte par nos associations après 4 ans d'après discussions avec Mairie, Préfecture et Ministères de la Santé, de l'Ecologie et du Travail qui ne voulaient rien entendre alors qu'il s'agit de la simple application de la loi (arrêté du 14 Mai 1996 relative aux règles techniques de désamiantage).

Nous avons été particulièrement choqués par les réticences et tergiversations officielles des organismes au plus haut –en dehors du Ministère du Travail- alors même que 2 experts auprès des tribunaux demandaient cette couverture dès 2004 et que l'Inspection du Travail locale le signifiait clairement par lettre aux maîtres d'œuvre en Mai 2008.

Nous ne craignons pas d'affirmer qu'une démolition à ciel ouvert après une simple aspiration à sec, comme prévue par le maître d'œuvre du CMMP, aurait été criminelle.

Par contre, il est tout à fait scandaleux que le pollueur ne paie pas la dépollution comme le prévoit le Code de l'Environnement, et qu'il propose moins que le prix actuel d'un petit pavillon en banlieue !

Comme nous l'avons rappelé à cette rencontre du 23 Janvier dernier, nos associations seront consultées et recevront les documents pour avis durant toutes les phases de l'opération. Nous avons affirmé néanmoins qu'elles resteront vigilantes et useront de leur droit de critique sur tout ce qui concerne la sécurité tant des travailleurs intervenants que des riverains.

Nous avons obtenu, nous pouvons le dire là aussi de haute lutte, après discussions avec la DDASS et l'InVS, l'étude de santé publique de 2007 à laquelle votre lettre fait allusion. Cette étude repose sur les 35 dossiers fournis par les associations sans aucune collaboration des médecins d'Aulnay et de Sevran auxquels nous avons écrit en 2000 et 2005. Cette étude, unique en France, apporte la preuve officielle et scientifique du lien entre la pollution de cette usine durant 35-40 ans et les malades et morts de l'amiante anciens travailleurs et riverains.

Mais cette étude ne donne pas l'ampleur de la catastrophe sanitaire qui, pour nous, est évidente ; les associations recensent à ce jour 85 malades dont plus de la moitié sont décédés. Parmi eux :

- 22 mésothéliomes (maladie typique de l'amiante considérée comme rare dans une population standard –10 par millions d'habitants- et dont tous les cas se situent dans un rayon de 500 mètres autour de l'ancienne usine.
- 19 asbestoses
- 30 plaques pleurales
- 11 cancers broncho-pulmonaires
- 3 épaissements pleuraux

La contamination de ces 85 cas concerne pour moitié (41) des riverains habitants proches du CMMP :

- 30 sont d'anciens travailleurs de l'usine
- 8 sont des multi expositions
- 6 dans le cadre intra-familiale

Ce bilan provisoire ne représente, pour nous, que la face visible de l'iceberg.

En 2002, le Préfet de l'époque promettait la mise en place d'un recensement systématique des victimes passées notamment à partir de la liste des élèves de l'école du Bourg 2 située à l'époque à 60 mètres de l'usine. Une deuxième source est possible avec la liste par rue des contribuables se trouvant aux archives municipales. L'étude de la CIRE-InVS précise qu'il est possible techniquement et administrativement –avec l'accord du Ministère de la Santé- de croiser ces informations avec le fichier de la Sécurité Sociale (page 174 de l'étude disponible sur Internet). Il s'agit là d'un dispositif de santé publique, très régulièrement utilisé dans le cas de la légionellose ou de la tuberculose par exemple, auquel les médecins sont tenus de participer.

Le Ministère de la Santé reste muet depuis Décembre 2007, date de parution de cette étude, de même que la haute autorité de la santé.

Aussi, Madame la Présidente, nous renouvelons notre proposition , à savoir que votre Association se joigne à nous afin d'examiner et envisager ensemble les actions que nous pourrions mener pour la mise en place d'un système de signalement des cas auxquels participeraient les médecins des structures publiques et privées de la zone définie par la CIRE, tout en lançant une étude auprès des trois groupes de population ayant subi l'exposition à l'amiante broyé par le CMMP : les travailleurs et leurs familles, les enfants des écoles, les riverains.

Une première rencontre pourrait justement se dérouler à l'occasion de la réunion que vous envisagez avec la DDASS, les chefs de service pneumologie et les médecins de la ville. Nous sommes, quant à nous, tout disposés à participer à cette rencontre à laquelle pourrait également participer le docteur Isnard de la CIRE qui a réalisé la première étude.

Nous terminons cette lettre en vous précisant que nos 6 Associations représentent un mouvement citoyen en dehors de toute préoccupation partisane, ce qui rejoint vos propres préoccupations exprimées le 23 Janvier 2009.

Dans l'attente d'une rencontre prochaine, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP: Gérard Voide
Pour l'association Ban Asbestos : Henri Pezerat
Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio
Pour l'Association des Parents d'Elèves : Catherine Tatri-Lerat
Pour Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot